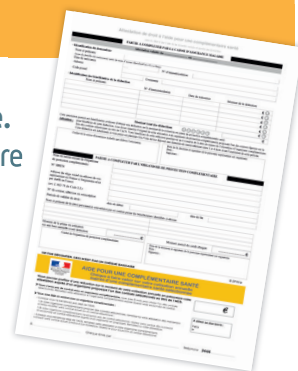


## Comment bien utiliser son attestation-chèque ACS ?

Vous êtes maintenant bénéficiaire de l'ACS, l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé. Vous venez de recevoir votre attestation-chèque ACS valable 6 mois, à remettre à une complémentaire santé (ex : mutuelle) qui propose l'un des contrats ci-dessous.



### 4 étapes pour choisir sa complémentaire santé





**ÉTAPE 1** Faites le point sur vos besoins de santé pour vous et chacun des membres de votre foyer : lunettes, soins dentaires, appareils auditifs.



Si vous êtes déjà couvert par une complémentaire santé (via votre employeur ou autre), vous pouvez tout de même souscrire l'un de ces contrats.

► Voir au dos pour plus d'informations.

**ÉTAPE 2** En fonction de vos besoins, choisissez l'un des trois niveaux de contrat (A, B ou C) proposés aux bénéficiaires de l'ACS :

	CONTRAT A	CONTRAT B	CONTRAT C
 Frais courants	Prise en charge des principaux frais de santé, à la pharmacie, chez les professionnels de santé et à l'hôpital, sans limite de durée.		
 Frais d'optique	***	100€ Lentilles 100€ Selon le type de verre à 200€ pour des lunettes	100€ Lentilles 150€ Selon le type de verre à 350€ pour des lunettes
 Prothèse dentaire et orthodontie* Ex : couronne métallique à 250€** • L'assurance maladie et votre complémentaire prennent en charge • Reste à payer	125% Du tarif de la Sécurité Sociale  134€,38 115€,62	225% Du tarif de la Sécurité Sociale  241€,88 8€,12	300% Du tarif de la Sécurité Sociale  Prise en charge intégrale 0€
 Appareillage auditif	***	***	450€

\* avec l'ACS, les dépassements sur certains soins de prothèses dentaires ou d'orthodontie sont limités. Pour connaître le prix maximum autorisé par acte, renseignez-vous sur [info-acs.fr](http://info-acs.fr) > quels sont les remboursements proposés ?

\*\* prix maximum de vente autorisé

\*\*\* prise en charge de base par l'assurance maladie et votre complémentaire santé

**ÉTAPE 3** Choisissez un des organismes parmi la liste jointe à ce courrier ou sur [info-acs.fr](http://info-acs.fr).

► **BON À SAVOIR** : le prix d'un contrat peut varier en fonction du niveau de couverture (A, B ou C) et d'un organisme à un autre.

**ÉTAPE 4** Contactez cet organisme pour souscrire le contrat de votre choix. Pour bénéficier de la réduction sur la cotisation annuelle, vous devrez leur adresser l'attestation-chèque ACS.

► **ATTENTION** : votre attestation-chèque ACS est valable 6 mois. Passé ce délai, vous devrez refaire une demande.



LISTE ALPHABÉTIQUE DES OFFRES  
POUR L'UTILISATION DE VOTRE AIDE AU PaiEMENT D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (ACS)  
Interne de chaque offre

Nom de l'offre	N° de téléphone / Site internet	Site internet	Adresses postales
AGS	02 30 30 30 30 / <a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	<a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	AGS - 100 rue de la République - 92000 Nanterre
AGS 2	02 30 30 30 30 / <a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	<a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	AGS - 100 rue de la République - 92000 Nanterre
AGS 3	02 30 30 30 30 / <a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	<a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	AGS - 100 rue de la République - 92000 Nanterre
AGS 4	02 30 30 30 30 / <a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	<a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	AGS - 100 rue de la République - 92000 Nanterre
AGS 5	02 30 30 30 30 / <a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	<a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	AGS - 100 rue de la République - 92000 Nanterre
AGS 6	02 30 30 30 30 / <a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	<a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	AGS - 100 rue de la République - 92000 Nanterre
AGS 7	02 30 30 30 30 / <a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	<a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	AGS - 100 rue de la République - 92000 Nanterre
AGS 8	02 30 30 30 30 / <a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	<a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	AGS - 100 rue de la République - 92000 Nanterre
AGS 9	02 30 30 30 30 / <a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	<a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	AGS - 100 rue de la République - 92000 Nanterre
AGS 10	02 30 30 30 30 / <a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	<a href="http://www.ags.fr">www.ags.fr</a>	AGS - 100 rue de la République - 92000 Nanterre



Pour vous aider dans le choix de votre contrat, un comparateur est disponible sur [info-acs.fr](http://info-acs.fr).



## Si vous avez déjà une complémentaire santé,

Vous pouvez tout de même souscrire un contrat destiné aux bénéficiaires de l'ACS.

### Vous êtes couvert par la complémentaire santé de votre employeur

- ▶ Vous pouvez demander à suspendre l'adhésion au contrat collectif de votre entreprise et souscrire un nouveau contrat destiné aux bénéficiaires de l'ACS.

Renseignez-vous auprès de votre employeur.

**À NOTER :** Vous pouvez garder votre contrat actuel et en complément, souscrire un contrat auprès d'un organisme de la liste jointe à ce courrier, pour améliorer votre couverture et réduire vos dépenses de santé.

**ATTENTION :** vous allez alors payer deux cotisations.

### Vous êtes déjà couvert par une autre complémentaire santé

Contactez-la pour savoir si elle propose des contrats ACS.

- ▶ **Si oui,** vous pouvez demander à modifier votre contrat sans frais supplémentaires et envoyer votre attestation-chèque jointe à ce courrier.
- ▶ **Si non,** vous pouvez souscrire un nouveau contrat auprès d'un organisme de la liste jointe à ce courrier puis résilier ensuite gratuitement votre contrat en cours. Vous devez, pour cela, adresser à votre complémentaire santé votre demande de résiliation par lettre recommandée avec l'attestation de souscription à ce nouveau contrat.

Pour tout renseignement, appelez le :

**3646**

Service 0,06 € / min  
+ prix appel

**ameli.fr**